



Salon International de l'Agriculture 2013

Dossier de presse

ODEADOM

« La formation et l'installation des jeunes d'outre-mer en agriculture »



Contacts presse

ODEADOM :

Stéphane JORET : 01 41 63 19 78 – 06 79 95 29 66 – stephane.joret@odeadom.fr

Martine DUMORTIER : 01 41 63 19 79 – martine.dumortier@odeadom.fr

IN/OFF - Agence de relations presse de l'ODEADOM sur le SIA :

Lauren MOLY : presse@in-off.fr

Sommaire



I – Présentation de l'ODEADOM

- Son rôle
- Son organisation
- Des compétences régionales et multisectorielles
- Des interventions communautaires et nationales

II – La formation et l'installation des jeunes d'outre-mer en agriculture

- L'enseignement agricole en outre-mer
- L'installation

III – Le partenariat avec Terre d'infos

1.1. Son rôle

L'ODEADOM, Office de Développement de l'Économie Agricole D'Outre-Mer, créé historiquement en mai 1984, accompagne depuis le 1er avril 2009 le développement durable de l'économie agricole :

- des départements d'outre-mer : **Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion** ;
- et de **trois collectivités d'outre-mer : Saint-Barthélemy, la partie française de Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.**

L'Office assure **la gestion et le paiement** des aides communautaires et/ou nationales destinées à ces départements et collectivités.

L'ODEADOM est **un Établissement public**, placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et du ministère des Outre-Mer.

1.2. Son organisation

L'ODEADOM dispose d'un **budget de fonctionnement d'environ 4 M€**. 39 personnes travaillent au siège montreuillois de l'Établissement.

Sur son budget de fonctionnement, l'Office conduit des **études de filières** en vue d'orienter des prises de décisions stratégiques concernant l'avenir de ces filières.

L'Office est doté d'un **Conseil d'administration** qui est notamment chargé de délibérer et donner un avis sur les projets de décisions de la directrice concernant les règles relatives aux dépenses d'intervention économique financées sur crédits non communautaires et de suivre le développement de l'économie agricole des départements et collectivités d'outre-mer.

L'Office dispose de **quatre comités sectoriels de concertation**, un par filière ou groupe de filières agricoles (banane, canne à sucre, filières animales et filières végétales de « diversification »). Ces comités ne sont pas des instances décisionnelles mais sont destinés à favoriser les échanges d'information et d'expérience, à organiser des synergies entre les professionnels des départements concernés par chaque filière et à formuler au Conseil d'administration de l'Office des propositions d'orientation et de développement des filières.

1.3. Des compétences régionales et multisectorielles

Lieu d'échanges et de réflexion sur les filières agricoles et agroalimentaires, l'ODEADOM a également pour mission de favoriser la concertation entre les professionnels et l'administration. L'Office offre un lieu de discussion permettant de confronter les expériences des acteurs du monde agricole ultramarin au niveau régional et d'adapter les soutiens communautaires et nationaux aux contextes technique, commercial et économique des productions locales.

Les actions soutenues par l'Office s'inscrivent principalement dans le cadre de **programmes sectoriels pluriannuels** (de 3 à 5 ans) élaborés par les professionnels locaux, le cas échéant avec l'appui des services déconcentrés de l'État (Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt). Les programmes sectoriels tiennent compte de l'analyse de la situation existante, fixent les objectifs à atteindre et les moyens mis ou à mettre en œuvre, tant par les professionnels eux-mêmes que par l'Office ou les autres bailleurs de fond (principalement, FEAGA, FEADER, Régions et Départements).

L'ODEADOM intervient pour **l'ensemble des filières agricoles**, dont les principales sont **la banane et la canne à sucre**. Il favorise **le développement de productions de diversification** destinées principalement à satisfaire les besoins du marché local. Certains produits, à l'exemple des melons, des ananas (ananas Victoria de La Réunion), des litchis et des fleurs tropicales, trouvent également leurs débouchés sur les marchés extérieurs, principalement au sein de l'Union européenne.

1.4. Des interventions communautaires et nationales



1.4.1 Interventions communautaires

1.4.1.1. Nature des interventions

Les interventions de l'ODEADOM sont les suivantes :

- la mise en œuvre du programme **POSEI France** doté, pour l'exercice FEAGA¹ 2013, d'un **budget communautaire de 278,41 M€** décomposé comme suit :

	En millions d'euros	Organisme payeur
Régime spécifique d'approvisionnement (RSA)	20,70	ODEADOM
Mesures en faveur des productions agricoles (MFPA) dont :	257,71	
- Primes animales	15,00	ASP ²
- Importations d'animaux vivants	0,69	ODEADOM
- Structuration de l'élevage	19,40	ODEADOM
- Diversification des productions végétales	13,20	ODEADOM
- Filière canne-sucre-rhum	74,90	ODEADOM
- Filière banane	129,10	ODEADOM
- Céréales et oléoprotéagineux	3,77	ODEADOM
- Réseaux de références	1,00	ODEADOM
- Assistance technique	0,65	ODEADOM
TOTAL	278,41	

- la gestion des programmes de promotion communautaire du **symbole graphique des régions ultrapériphériques** (logo RUP) de l'Union européenne.

1.4.1.2. Aides payées par exercice FEAGA de 2009 à 2012

Montants versés en millions d'euros

	2009	2010	2011	2012
Promotion du logo RUP	1,8	2,0	1,9	1,2
POSEI				
RSA	19,9	21,6	19,4	20,7
Animal	20,5	20,5	20,3	20,5
Banane	129,1	129,1	129,1	129,1
Végétal hors banane	28,0	87,6	87,4	89,5
Réseaux de références et Assistance technique	1,4	1,1	1,3	1,1
TOTAL	200,7	261,9	259,4	262,1

¹ Du 16 octobre de l'année N-1 au 15 octobre de l'année N.

² Agence de services et de paiement.

1.4.2. Interventions nationales



1.4.2.1. Nature des interventions

Avec **6,1 M€ de crédits nationaux dits traditionnels**, l'ODEADOM met en œuvre les interventions suivantes :

- le soutien d'actions relevant de **programmes sectoriels pluriannuels** permettant principalement des investissements dans les exploitations agricoles et les industries de transformation, ainsi que l'encadrement en faveur des organisations de producteurs et la recherche et l'expérimentation ;
- l'organisation d'actions de **promotion** de produits ultramarins de qualité issus de l'agriculture pour favoriser leur mise en marché ;
- la conduite de **missions d'évaluation et d'expertise** afin de faciliter des prises de décisions stratégiques concernant l'avenir de ces filières.

En ce qui concerne les départements d'outre-mer, les aides nationales versées par l'ODEADOM peuvent constituer la contrepartie nationale nécessaire à la levée des financements communautaires versés au titre du « Développement rural » (FEADER – 2^{ème} pilier de la PAC).

Les autres aides nationales versées par l'Office, aux départements d'outre-mer, relèvent d'une aide d'État notifiée et de sept aides d'État exemptées de notification aux services de la Commission européenne.

Depuis 2010, suite aux décisions du **Conseil interministériel de l'outre-mer** (CIOM) de novembre 2009, un **budget national annuel complémentaire de 35 M€** dédié aux filières de diversification animale et végétale et au développement productif endogène permet d'abonder les fonds communautaires destinés à ces filières dans le cadre du programme POSEI France. Ces crédits, qui concernent également les collectivités d'outre-mer³, peuvent être engagés en dehors de l'abondement du programme POSEI, en appui aux actions soutenues par l'Office et par les autres financeurs publics en faveur du développement productif endogène de ces territoires.

³ Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis et Futuna.

Montants versés en millions d'euros

	2009	2010	2011	2012
Encadrement	2,15	2,20	2,14	2,40
Élevage	0,21	0,36	0,61	0,69
Investissements	0,74	1,70	1,82	3,50
Recherche, développement et expérimentation	0,16	0,57	1,01	1,51
Assistance technique	0,35	0,46	0,71	1,16
Production de produits agricoles de qualité	0,24	-	0,01	0,05
Divers dispositifs sur fonds CIOM (AML, de minimis, ...)	-	1,35	1,17	0,15
Autres interventions dont contrepartie nationale au programme de promotion du logo RUP	0,82	1,00	0,68	0,07
Complément national au Programme POSEI	-	0,10	6,36	13,28
Contrepartie nationale FEADER (paiements associés)	-	-	-	2,42
Études, missions, expertises	-	-	-	0,04
TOTAL	4,67	7,74	14,51	25,27

Répartition des versements entre crédits traditionnels et crédits CIOM (millions d'euros)

	2010	2011	2012
Crédits traditionnels	6,09	5,58	5,19
Crédits CIOM	1,65	8,94	20,08
TOTAL	7,74	14,51	25,27



2.1. L'enseignement agricole en outre-mer

L'enseignement et la formation agricoles, portés par le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, font partie intégrante du service public national d'éducation et de formation.

Avec plus de 400 000 élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de la formation continue, l'enseignement agricole, deuxième dispositif éducatif en France, est un système complet et original qui remplit 5 missions :

- la formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue ;
- la contribution à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle ;
- la contribution à l'innovation et à l'expérimentation agricoles et agroalimentaires ;
- la participation à l'animation et au développement des territoires ;
- la participation aux actions de coopération internationale.

L'enseignement agricole est directement en prise avec les compétences et les enjeux spécifiques du ministère, notamment au service de la production de nouveaux modèles agricoles. Le dispositif couvre un spectre large allant de la 4^{ème} au doctorat pour tous, tous les parcours et tous les niveaux.

Plusieurs voies de formation sont offertes par les établissements d'enseignement technique agricole : enseignement par voie scolaire, par apprentissage, en rythme approprié dans des secteurs variés tels que : la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles et agroalimentaires, les services en milieu rural, et en aménagement et environnement. L'enseignement agricole a plus particulièrement pour mission, outre-mer, de former les élèves et les apprentis aux particularités de l'agriculture en régions chaudes.

2.1.1 Les structures d'enseignement agricole en outre-mer

- 43 établissements d'enseignement agricole
- 5 centres de formation par apprentissage
- 21 centres dispensant de la formation professionnelle continue
- 10 exploitations agricoles

2.1.2 Les formations et diplômes dans les départements d'outre-mer

- Baccalauréat professionnel
- Baccalauréat technologique Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (STAV)
- Baccalauréat général série scientifique
- Brevet professionnel (BP)
- Brevet professionnel agricole (BPA)
- Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) dont spécificité : Développement de l'agriculture en région chaude (DARC)
- Certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA) dont spécificité : Agriculture des régions chaudes
- Licence professionnelle

2.1.3 Effectifs de l'enseignement agricole outre-mer

- 5 200 élèves et étudiants
- 700 apprentis
- 4 100 stagiaires de la formation professionnelle continue, pour un équivalent de 800 000 heures

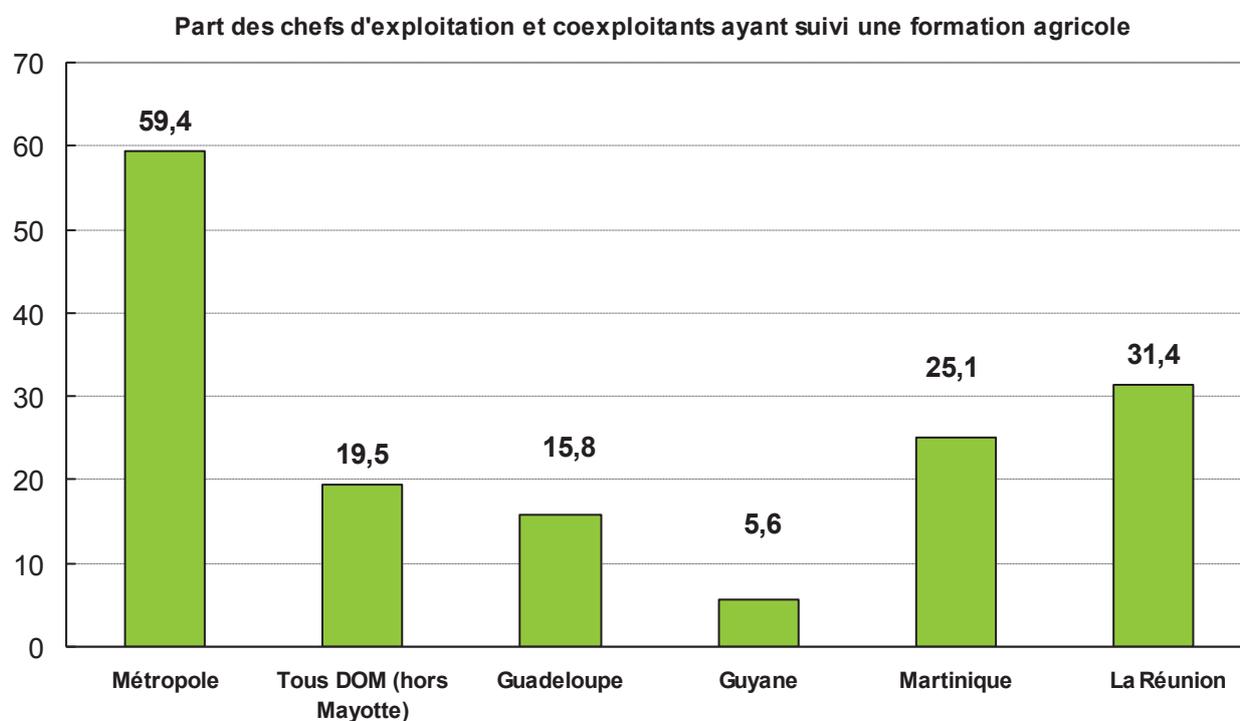
Le lundi 25 février 2013, sur le stand de l'ODEADOM, venez à la rencontre des élèves du BTSA Développement de l'agriculture en région chaude (DARC) du lycée Saint-Paul de La Réunion.

Ce BTSA, mis en œuvre dans les DOM/COM, a pour objectif de former de futurs techniciens supérieurs dans le domaine de l'agriculture et de l'espace rural qui seront amenés à travailler dans l'outre-mer français, mais aussi en métropole ou à l'étranger.

2.1.4 Le niveau de formation des exploitants d'outre-mer⁴

Des premiers résultats, publiés en 2012, du recensement agricole 2010, il ressort qu'un exploitant des départements d'outre-mer (hors Mayotte) sur cinq a suivi une formation.

Le niveau de formation des exploitants ultramarins progresse, mais l'écart reste important avec la métropole.



⁴Données issues du recensement agricole 2010.

Focus sur La Réunion

A La Réunion, 21% des chefs d'exploitation et coexploitants ont au moins le niveau IV (baccalauréat, brevet de technicien agricole ou brevet professionnel), alors que cette proportion atteint 40% pour les agriculteurs de métropole et se limite à 15% pour les autres DOM. En comparant les jeunes chefs d'exploitation de moins de 40 ans, cet écart est similaire ; 45% ont au moins un des diplômes précités à La Réunion, contre 76% en métropole.

Les agriculteurs réunionnais sont moins formés que la moyenne de la population du département. En outre, les femmes chefs d'exploitation y disposent en général d'un niveau de formation plus élevé que leurs homologues masculins.

Parmi les chefs d'exploitation ayant au moins le niveau IV, la moitié environ a suivi une formation agricole, l'autre moitié une formation non agricole.

Le niveau de formation agricole varie selon les principales orientations technico-économiques des exploitations. Les chefs d'exploitation maraîchères ou fruitières sont les moins formés en termes de niveau de formation agricole. A l'opposé, les exploitations spécialisées en viande, lait ou en productions animales hors sol sont dirigées par des chefs d'exploitation mieux qualifiés. En outre, la formation continue agricole, qui concerne un peu plus d'un exploitant sur 10, est plus forte dans les exploitations orientées vers le maraîchage et la polyculture élevage.

L'enseignement agricole et les politiques publiques d'incitation à l'acquisition de la capacité professionnelle agricole, notamment dans le cadre de l'installation de jeunes agriculteurs, ont contribué à l'augmentation du niveau de compétences des agriculteurs et à l'augmentation de la compétitivité de l'agriculture.

2.1.5 Le lycée agricole de Coconi : levier du développement agricole mahorais

2.1.5.1. La formation et l'appui technique : des priorités du plan « Mayotte 2015 »

© Lycée agricole de Coconi - Mayotte



Après un référendum local, le statut de l'île de Mayotte est passé de Collectivité d'Outre-Mer (COM) à Département d'Outre-Mer (DOM) le 31 mars 2011. Suite à cette départementalisation, l'État français a demandé à la Commission européenne d'attribuer à Mayotte le statut de Région ultrapériphérique (RUP) de l'Union européenne, au même titre que les 4 autres DOM. Ce statut permettra notamment à Mayotte d'accéder aux fonds européens à partir de 2014, mais induit également d'importants efforts d'adaptation au nouveau contexte européen. Le plan de rattrapage « Mayotte 2015 » correspond aux propositions issues des États Généraux pour l'Outre-Mer (EGOM) pour le développement endogène de Mayotte à l'échéance 2015. La formation et l'appui technique constituent des priorités de ce plan. Il s'agit de faire émerger, dans l'ensemble des ménages agricoles pluriactifs existants, des entreprises agricoles professionnelles en nombre suffisant. Il convient parallèlement de donner à ces entreprises les moyens de se développer et de contribuer à l'augmentation de la production agricole endogène et à l'approvisionnement de l'île en produits alimentaires.

2.1.5.2. Un outil complet : de la formation à l'installation

Le « lycée agricole de Mayotte » est un terme générique désignant 2 établissements implantés sur un même site à Coconi, au centre de l'île de Mayotte :

- l'Établissement Public National d'enseignement et de formations professionnelles agricoles (EPN) ;
- l'Association pour la Formation Initiale et Continue Agricole à Mayotte (AFICAM), école privée sous contrat avec le ministère chargé de l'agriculture.

Cet appareil de formation est composé :

Terrain d'apprentissage pour les élèves et la pépinière d'entreprises © Lycée agricole de Coconi - Mayotte



- d'un **lycée** qui forme annuellement plus de 300 élèves de la 5^e au bac professionnel dans les domaines du service en milieu rural et de la production agricole ;
- d'un **Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (CFPPA)** représentant 90 000 heures stagiaires annuelles en formation continue ou en apprentissage, dans les domaines de l'entretien de l'espace rural, de la production agricole et de l'installation en agriculture ;
- d'une **exploitation agricole** très diversifiée comprenant des productions végétales avec du maraîchage de plein champ et sous abri, des cultures vivrières (manioc, bananes, patates douces,...) et fruitières (ananas, papaye, noix de coco) et des productions animales dont des volailles (poulets de chair, canards), des lapins et des bovins laitiers ;
- d'un **atelier agroalimentaire** qui a démarré son activité en 2009

dans le cadre d'un programme sectoriel financé par l'ODEADOM et la collectivité de Mayotte afin de valoriser les productions agricoles locales par la transformation et le conditionnement ;

- d'une **pépinière d'entreprise** qui accompagne des porteurs de projets dans la création d'entreprises de maraîchage sous abri avec pour objectifs d'analyser leurs pratiques et de les faire évoluer afin de les optimiser, et de les amener à faire leurs choix technico-économiques et à les mettre en oeuvre.

2.1.5.3. Une remise à niveau des investissements et du fonctionnement pour répondre aux objectifs de développement local

Des instances de concertation entre le lycée agricole et les partenaires professionnels ont défini un programme de remise à niveau du lycée agricole, tant sur le plan des investissements à réaliser que sur le fonctionnement à reconsidérer. L'enjeu est de permettre au lycée de jouer pleinement son rôle pédagogique et démonstratif en matière de bonnes pratiques agricoles et d'être en phase avec les ambitions de développement de l'agriculture à Mayotte exprimées lors des États Généraux pour l'Outre-Mer.

Ce programme de remise à niveau a été financé par l'ODEADOM à hauteur de près de 1 350 000 €, sur des crédits mis à disposition par l'État suite au Conseil Interministériel de l'Outre-Mer (CIOM)



Poulaillers de chair autonomes en eau © Lycée agricole de Coconi - Mayotte

Les travaux ont notamment permis :

- d'adapter le bâtiment d'élevage bovin à une stabulation libre, d'en améliorer l'ergonomie, d'en distinguer les zones propres et sales, d'y créer un quai de traite avec aire d'attente, de gérer les effluents d'élevage et de sécuriser le bâtiment ;
- de mettre en application les normes sanitaires de la laiterie pour le conditionnement du lait cru en berlingots et de créer un comptoir de vente ;
- de construire deux poulaillers de chair autonomes en eau (voir photo ci-dessus) : stockage des eaux pluviales de toiture dans des réservoirs souples et traitement avec expérimentation de deux systèmes (UV et chimique) afin de rendre l'eau potable pour l'abreuvement des animaux ;
- de renouveler le cheptel bovin ;
- de mettre aux normes sanitaires les bâtiments destinés aux canards et aux lapins ;
- d'adapter l'atelier de maraîchage afin d'en permettre la mécanisation et l'amélioration des conditions de production des plants de légumes ;
- d'acquérir du matériel de culture ;
- d'organiser un point de vente et une meilleure valorisation de la production de l'exploitation...

Au-delà de cette remise à niveau ponctuelle du lycée agricole, l'ODEADOM est également un partenaire pérenne d'actions d'investissement et d'appui technique dans le cadre de programmes sectoriels pluriannuels avec l'association pour la formation initiale et continue à Mayotte (AFICAM), la chambre d'agriculture locale (CAPAM) et les organisations professionnelles agricoles.

2.1.5.4. La base d'un institut technique agricole multi-filières mahorais

A Mayotte, de nombreuses actions de recherche et d'expérimentation sont menées sur l'exploitation du lycée agricole de Coconi. Dans le cadre du développement récent d'un Réseau d'Innovation Technique et de Transfert Agricole (RITA) dans chaque DOM, la coordination pour Mayotte a d'ailleurs été confiée à une chef de projet du lycée. Ce travail s'effectue en collaboration avec le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), les organisations professionnelles agricoles (OPA) et le Conseil Général.



En outre, le lycée est porteur de nombreuses actions de développement dans le cadre des programmes sectoriels coordonnés par les OPA et financés par l'ODEADOM.

Plusieurs programmes ont été ou sont conduits dans les différents secteurs d'activité de l'exploitation : production de plants hybrides dans le cadre du programme de régénération de la cocoteraie mahoraise, collecte de données de références, rédaction d'itinéraires techniques recommandés (ITR) des productions animales et végétales existantes à Mayotte et mise en application sur le terrain pour la démonstration par l'exemple...

Comme l'exploitation, l'atelier agroalimentaire du lycée est également un support d'activités de recherche et de développement afin de permettre la valorisation des productions locales : jus et nectars de fruits (ananas, oranges, pommes de cythères, mangues, papayes,...), confitures, gelées

et pâtes de fruits (baobab, tamarin, carambole,...), sirops (cannelle et gingembre), plats cuisinés (mataba et ambrévades au coco), achards, chips (manioc ou fruit à pain), produits de 4^e gamme (papaye verte rapée),....

2.2. L'installation

Le renouvellement des générations d'agriculteurs et le maintien d'une population rurale est un défi à relever dans les départements d'outre-mer.

2.2.1 En soutenant financièrement les jeunes agriculteurs via la politique de l'installation, le ministère en charge de l'agriculture les accompagne pour mettre en œuvre un projet économique viable

Le jeune qui s'installe pour la première fois en agriculture peut notamment bénéficier :

- d'une dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (DJA);
- de déductions de charges sociales et fiscales.

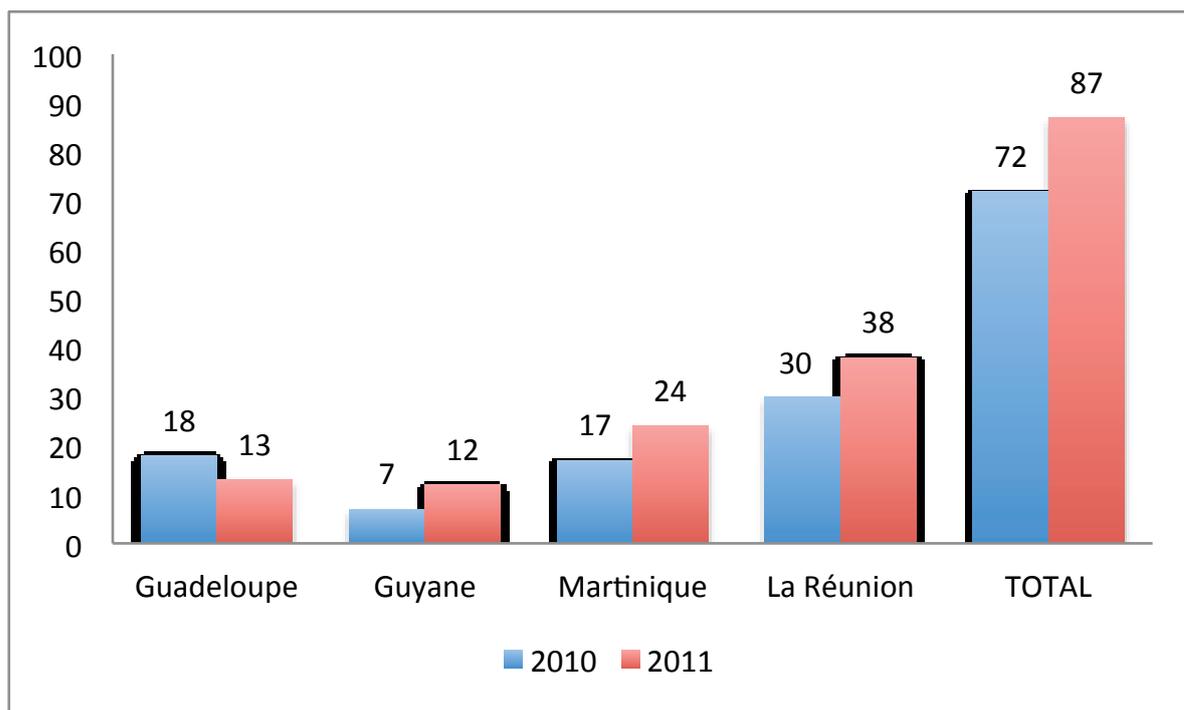
Les principales conditions d'accès à la DJA sont les suivantes :

- être âgé de moins de 40 ans ;
- s'installer pour la première fois dans une exploitation agricole comme chef d'exploitation ;
- posséder les compétences et les qualifications professionnelles suffisantes ;
- présenter un plan de développement de l'exploitation (PDE).

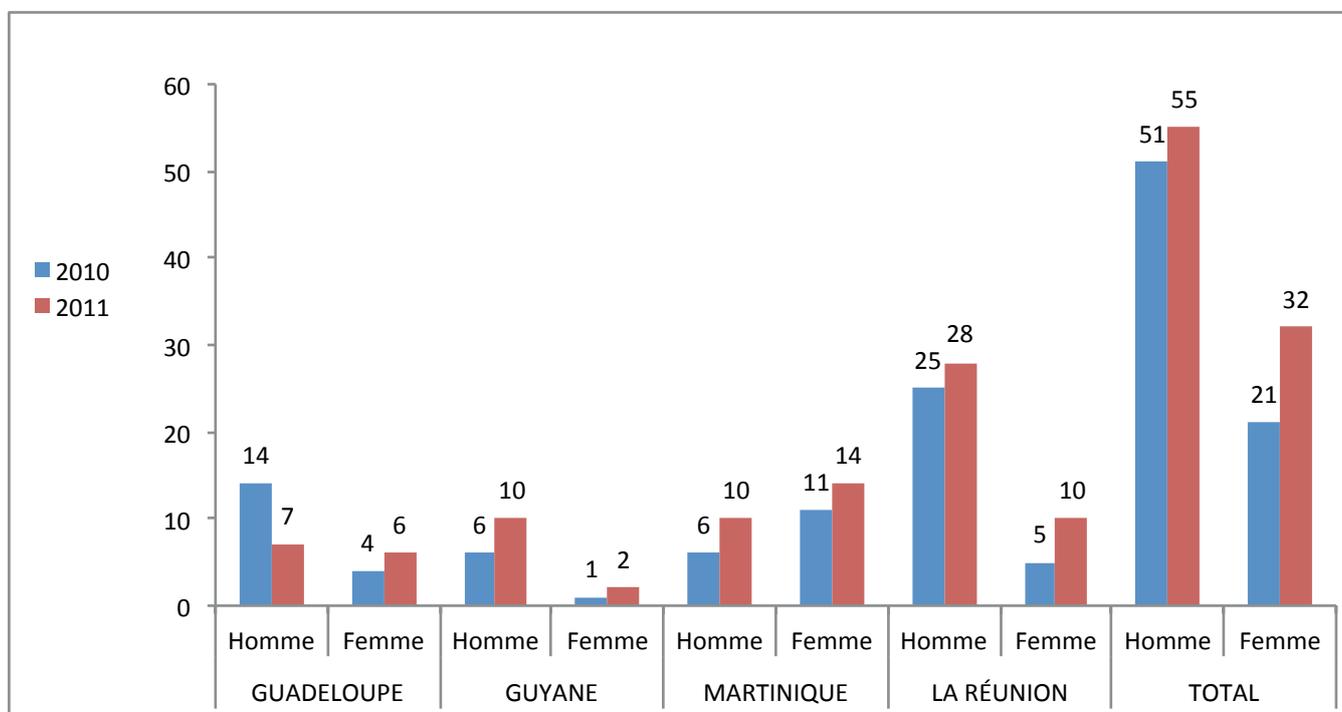
Dans les DOM, les montants de la DJA varient de 16 500 à 35 900 euros, co-financés par le FEADER (2^{ème} pilier de la PAC) à hauteur de 60% pour La Réunion et de 75% pour les 3 autres DOM. Du fait de la départementalisation récente de Mayotte, il n'y a pas sur la programmation 2007/2013 du FEADER de cofinancement communautaire.

Outre-mer, en partenariat avec les organisations professionnelles agricoles, et notamment les Chambres d'agriculture, la délégation régionale de l'Agence de services et de paiement (ASP) est chargée de l'information sur les conditions d'éligibilité et de la pré-instruction du dossier. Après examen par la Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA), le Préfet prend la décision d'attribution des aides dont le paiement est assuré par l'ASP.

Nombre d'installations en 2010 et 2011⁵



Nombre d'installations (répartition par sexe)



⁵ Les installations sont classées par année d'installation en fonction de la date d'installation figurant au certificat de conformité (document administratif attestant de la réalité de l'installation et permettant le versement des aides).

Age du bénéficiaire à l'installation

		2010	2011
GUADELOUPE	Nombre	18	13
	Age moyen (en années)	37,3	37
GUYANE	Nombre	7	12
	Age moyen (en années)	37,4	33,7
MARTINIQUE	Nombre	17	24
	Age moyen (en années)	37,8	37,7
LA RÉUNION	Nombre	30	38
	Age moyen (en années)	30,9	31,1
TOTAL DOM	Nombre	72	87
	Age moyen (en années)	34,8	34,2
NATIONAL	Age moyen (en années)	28,6	28,9

- Le Programme pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL) est un programme destiné à faciliter la transmission pour l'installation des jeunes hors cadre familial ou sur de petites structures, comprenant :
 - des aides aux jeunes ;
 - des aides aux agriculteurs ou propriétaires cédant à un jeune ;
 - des aides aux organisations professionnelles agricoles pour l'animation, la communication et les points info-installations.

Ce programme prévoit une participation financière de l'État et/ou des collectivités territoriales.

- Certains taux d'aides du programme POSEI sont également majorés pour les nouveaux installés :
 - Aides POSEI élevage :

Afin de favoriser l'installation de nouveaux éleveurs et la création d'ateliers d'élevage dans les exploitations en vue d'une diversification de leurs activités, les montants des aides destinées aux éleveurs sont majorées de 20% pour les nouveaux installés ou les créations d'ateliers pendant les 5 premières années suivant l'installation ou la création de l'atelier d'élevage .

Cette majoration de 20% s'applique sur les aides à la structuration de l'élevage, aux Antilles et en Guyane. En Guyane, elle s'applique pendant 10 ans au lieu de 5 ans.

A La Réunion, les nouveaux éleveurs sont aidés dans le cadre du projet DEFI, grâce à l'aide à la « croissance maîtrisée de la production ». L'aide consiste en une majoration du prix d'achat aux éleveurs nouveaux installés, versée sur une période de 3 ans pour les filières hors-sol (porc et volaille), et de 5 ans pour les filières bovines (viande et lait), sur la base des quantités produites et collectées. Le montant de l'aide est décroissant sur la période.

- Aides POSEI banane :

L'installation des jeunes agriculteurs est prise en compte dans la gestion de l'aide Posei banane par le biais :

- De l'attribution prioritaire de références individuelles (RI) par les CDOA de Guadeloupe et de Martinique ;
- Du calcul différencié de l'aide Posei banane :
 - * Si le jeune agriculteur n'a pas encore de RI : l'aide est versée en fonction des quantités commercialisées multipliées par le taux unitaire de l'aide (environ 404€/t) ;
 - * Si le jeune agriculteur a reçu des RI :
 - 1^{ère} année = année blanche (calcul uniquement sur la base de la RI) ;
 - 2^{ème} année = seuil pour percevoir : 100% de l'aide, fixé à 50% de la RI au lieu de 80% pour les autres planteurs.

2.2.2 D'autres outils d'aide à la création d'activité, non spécifiques au secteur agricole, existent, mais restent moins connus...

• des dispositifs nationaux :

- Nouvel accompagnement pour la création ou la reprise d'entreprise (Nacre) :

- une aide à la finalisation du projet création / reprise d'entreprise ;
- un appui systématique pour établir des relations avec une banque ;
- un accompagnement « post-crétation » sur trois ans.

- Aide au chômeur créant ou reprenant une entreprise (Accre), constituée de trois volets :

- une exonération des charges sociales ;
- le maintien de certains minima sociaux ;
- la possibilité de cumul avec d'autres dispositifs.

• Des dispositifs locaux sont également mis en place pour certaines collectivités locales :

- Par exemple, à La Réunion, le dispositif ADEN (aide départementale aux entreprises nouvelles) :

- un apport personnel sous forme de prêt à taux zéro ;
- un accompagnement technique sur deux ans.

2.2.3 Des installations ultramarines qui présentent des spécificités⁶

- Des installations tardives et progressives

L'âge moyen est de 33 ans pour les installations aidées et de 40 ans pour les installations non aidées. Avant l'installation, l'expérience professionnelle antérieure des installés est de 7 ans en moyenne.

La surface moyenne d'installation est de 3,5 ha.

La progressivité de l'installation se caractérise par une augmentation annuelle des surfaces de l'exploitation de :

- 0,11 ha pour les jeunes agriculteurs non aidés ;
- 0,67 ha pour les jeunes agriculteurs aidés.

- La pluriactivité au service de l'installation

Un jeune agriculteur sur quatre est pluriactif. 65% des chefs d'exploitation sont à temps partiel sur leur exploitation agricole (contre 35% en métropole). 40% d'entre eux ont une autre activité professionnelle (c'est-à-dire en dehors de l'agriculture).

- Des difficultés d'ordre structurel à l'installation des jeunes en agriculture d'outre-mer

Il s'agit notamment :

- des terrains exigus, présentant une topographie peu adaptée ou difficiles d'accès ;
- des questions relatives à l'accès au foncier ;
- des difficultés rencontrées pour répondre à certaines conditions d'éligibilité (formation, âge, ...).

2.2.4 Des assises pour impulser la politique en faveur de l'installation

Le soutien à l'installation de jeunes est une priorité de la politique agricole nationale. Ainsi, le ministre en charge de l'agriculture, a annoncé la tenue d'assises de l'installation, dont le premier comité de pilotage national a eu lieu le 15 novembre 2012, avec la participation de tous les acteurs intéressés. Elles ont comme objectif d'améliorer la politique d'installation en optimisant les dispositifs d'aide existants, en améliorant le parcours proposé à ceux qui souhaitent s'installer, en rendant plus efficace la gouvernance et en faisant le lien avec la question de l'accès au foncier pour les nouveaux agriculteurs. Il s'agira de répondre à l'enjeu de l'installation dans toute la diversité de l'agriculture française, en favorisant l'accès au métier d'agriculteur partout où une demande existe.

Ces assises s'appuieront sur un temps de travail dans chaque région, entre mars et juin 2013. Elles sont préparées et suivies par un comité de pilotage national. Elles rendront leurs conclusions en septembre de cette année.

Les propositions qui en ressortiront seront ensuite traduites notamment dans la future loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt.

III – LE PARTENARIAT AVEC TERRE D'INFOS

Pour la troisième année consécutive, l'ODEADOM a conclu un partenariat avec l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) dans le cadre de la chaîne télévisuelle événementielle « Terre d'infos tv ».

Les émissions de «Terre d'infos tv», produites et enregistrées au Salon International de l'Agriculture, sont diffusées sur internet (www.terredinfostv.fr), la TNT, le satellite, et le câble.



REMERCIEMENTS

L'ODEADOM tient à remercier l'ensemble des entreprises et organismes ayant mis leurs produits à disposition de l'Office. Cette contribution participe grandement à la réussite du stand de l'ODEADOM au Salon International de l'Agriculture 2013.



Nous remercions également tout particulièrement notre partenaire voyageur CORSAIR INTERNATIONAL qui offrira le vol au gagnant du jeu concours du 9^{ème} prix du public.

 The logo for Corsair International, featuring the word "CORSAIR" in a bold, blue, italicized sans-serif font, followed by a stylized blue and white wing-like graphic.